

Droits pour le recouvrement des coûts de l'Agence des services frontaliers du Canada

La prospérité économique et la qualité de vie du Canada sont directement liées à la transparence de notre frontière. Les ports d'entrée le long de la frontière canado-américaine sont non seulement des inducteurs de l'activité économique et du commerce, mais des déterminants essentiels de notre capacité à acheminer les marchandises aux marchés efficacement et à peu de frais tout en générant des recettes touristiques par le truchement de l'industrie des croisières touristiques.

Nous constatons une opacité croissante de la frontière due en grande partie à l'introduction d'obstacles inutiles et arbitraires pour des motifs de sécurité. La Chambre de commerce du Canada n'a pas cessé de se préoccuper du rôle joué par le département de la Sécurité intérieure dans la transparence de la frontière, mais nous constatons maintenant que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a mis en œuvre un programme de recouvrement des coûts qui a un effet dévastateur sur les entreprises qui souhaitent se lancer dans de nouveaux secteurs de croissance pour contrebalancer le déclin des secteurs plus traditionnels.

La nouvelle politique de rémunération des services (recouvrement des coûts) de l'ASFC s'applique uniquement aux nouvelles installations et les installations actuelles n'auront pas à payer ces coûts supplémentaires même si elles font un plus grand usage des services de l'ASFC. Cette politique crée un désavantage concurrentiel qui entrave clairement le développement de nouvelles installations, car elle traite de façon discriminatoire toute nouvelle installation susceptible de nécessiter les services de l'ASFC à travers le Canada.

La concurrence des ports américains augmente et ce nouveau coût rendra les ports canadiens moins concurrentiels que les ports américains comme portes d'entrée pour le commerce international.

Il y a plusieurs exemples de l'impact négatif de la politique à travers le Canada. Un bon exemple porte sur l'entrée en service éventuelle d'un deuxième train Amtrak de Vancouver à Seattle. L'augmentation du service revêt une grande importance pour le tourisme en général, l'industrie des croisières touristiques et les Jeux olympiques de 2010. Une étude menée récemment par le Border Policy Research Institute de l'Université Western Washington prévoit que les visiteurs américains au Canada dépenseraient un autre 18 millions de dollars si un deuxième train était ajouté, ce qui augmenterait les recettes fiscales correspondantes pour les divers paliers de gouvernement au Canada.

Des services additionnels sont et ont été mis en œuvre pour desservir les activités frontalières, portuaires et aéroportuaires – notamment la conteneurisation à Prince Rupert et le programme de porte d'entrée dans les basses terres de la Colombie-Britannique – sans que l'on ait imposé des droits pour le recouvrement des coûts de l'ASFC. Pareillement, à la suite d'un examen des services de base du mode aérien, l'ASFC a conclu récemment que l'aéroport d'Abbotsford sera admissible à des services nouveaux ou améliorés financés par l'État.

Par principe, les services de douane et d'immigration visant à faciliter l'entrée et le dédouanement des visiteurs, des citoyens ou des résidents qui reviennent et/ou du commerce des produits devraient être mis en œuvre aux ports d'entrée internationaux gratuitement lorsque l'on peut démontrer qu'un mode de transport viable existe ou peut être mis en place. Le nouveau Cadre stratégique sur les services aériens de l'ASFC autorise l'évaluation au cas par cas du mode aérien dans l'intérêt de la sécurité nationale, du tourisme et du commerce international.

À un moment où les régions du pays tentent d'exploiter de nouveaux débouchés tout en menant la concurrence à l'échelle internationale, tout nouveau droit appliqué d'une manière discriminatoire entrave leur capacité concurrentielle à l'échelle nationale et internationale.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral, par le truchement de l'ASFC, continue d'élargir son Examen des services de base à tous les modes de transport pour maintenir le service et l'efficacité et ainsi répondre aux impératifs de la sécurité nationale, du tourisme et du commerce international, et ce, afin que leur administration soit semblable ou conforme aux autres services essentiels.